



AT reprise d'activité perte de salaire

Par **jeff8300**, le **24/04/2014 à 19:36**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail (Chauffeur routier) en 2008 s'en est suivi un licenciement pour inaptitude physique en 2009. je me suis inscrit comme demandeur d'emploi (2009 à 2011 ressources ARE) s'en est suivi une reconversion professionnelle de 2011 à 2013 prise en charge et rémunéré par l'ASP. Réinscription à pole emploi, arrivé en fin de droit allocation ASS. depuis j'ai retrouvé une activité dans mon nouveau métier, j'ai bénéficié de l'aide à la reprise d'activité (ASS taux plein 3 mois et prime de 150€ pendant 9 mois+salaire).

Aujourd'hui j'ai une perte de salaire importante par rapport à mon ancien salaire avant mon accident.
Question: n'existe pas une caisse ou un organisme qui prenne en charge cette différence de salaire?
j'ai regardé sur le site de la MDPH, de la CPAM ou autres forum, je ne trouve pas de réponse.
Si quelqu'un a vécu cette situation ou peut m'apporter de l'eau à mon moulin, je le remercie d'avance.
Cordialement